Quelques problèmes macrostructurels en lexicographie berbère



Abdelaziz Berkaï

Université de Béjaïa, Algérie aberkai@yahoo.fr

Résumé: En s'adressant à un public restreint de spécialistes et autres curieux, les grands dictionnaires berbères ont opéré des choix macrostructurels qui ne sont pas adaptés à un public plus large et varié, constitué même d'usagers profanes. Le classement des entrées par racines consonantiques et étymologiques, et le savoir linguistique qu'il suppose pour l'usager, le montre bien. D'où la nécessité d'une macrostructure mieux adaptée, tenant compte des besoins de communication d'un public plus large et d'une langue ayant acquis depuis quelques années de nouvelles fonctions en investissant les systèmes audiovisuel et d'enseignement. Notre contribution se veut ici une réponse à ce besoin d'adaptation sous forme de solutions à des problèmes macrostructurels concernant aussi bien le choix des unités que leur classement: le problème des néologismes, des emprunts, des noms propres, des variantes, du regroupement/dégroupement des unités... et surtout du classement par racine consonantique et étymologique.

Mots-clés: macrostructure, lemmatisation, ordre/classement des unités, racine

Alguns problemas macroestruturais em lexicografia berbere

Resumo: Dirigindo-se a um público restrito de especialistas e outros curiosos, os grandes dicionários berberes apresentam escolhas macroestruturais que não são adaptadas a um público mais amplo e mais variado, constituído até mesmo de usuários comuns. A classificação das entradas por raízes consonantais e etimológicas e o saber linguístico que supõe para o usuário, mostra-o efetivamente. Daí a necessidade de uma macroestrutura mais bem adaptada que considere as necessidades de comunicação de um público mais amplo e de uma língua que adquiriu há alguns anos novas funções, incluindo sistemas audiovisual e de ensino. A nossa contribuição pretende ser uma resposta a essa necessidade de adaptação sob a forma de soluções a problemas macroestruturais referentes tanto à escolha das unidades quanto a sua classificação: o problema dos neologismos, dos empréstimos, dos nomes próprios, das variantes, das combinatórias, entre outros, e, sobretudo, da classificação pela raiz consonantal e etimológica.

Palavras-chave: microestrutura, lematização, ordem/classificação das unidades, raiz.

Some macrostructural problems in berber lexicography

Abstract: Addressing a restricted public of specialists and other devotees, the large berber dictionaries have made a macrostructural choices which are not adapted to a wide and varied public, including even the uninitiated users. The ranking of headwords, both according to consonantal and etymological roots, and the linguistic knowledge it involves, shows this well. Hence the need for a more adapted macrostructure, taking into account the communication needs of a wider audience and a language which has acquired new functions these last years by investing audiovisual and educational systems. Our contribution here is an answer to this need of adaptation in the form of solutions with macrostructural problems concerning the choice of items as well as

their classification: the problem of neologisms, loan words, proper names, variants, the grouping/ungrouping of units... and especially that of the ranking by consonantal and etymological roots.

Key words: macrostructure, lemmatization, order/ranking of units, root.

Introduction

Le berbère, qu'on appelle aussi le *tamazight* en Algérie et l'*amazighe* au Maroc, est la langue autochtone des pays du Maghreb appartenant à la branche africaine des langues chamito-sémitiques. Il est parlé principalement au Maroc (14 à 15 millions de locuteurs) et en Algérie (7 à 8 millions) (Chaker, 2013 : 50), mais aussi sensiblement en Libye et, à un degré moindre, dans les pays sahélo-sahariens où les Touaregs avoisineraient un million de locuteurs, situés principalement au Niger et au Mali. Il en reste encore des vestiges, quelques dizaines de milliers de locuteurs, en Tunisie, principalement à Djerba, et en Egypte à l'oasis de Siwa.

La publication du « dictionnaire abrégé de la langue berbère » de J.-M. de Venture de Paradis en 1844 par la Société de géographie de Paris constitue l'acte de naissance de la lexicographie berbère. On considère que c'est le premier dictionnaire berbère même s'il est édité à la même année que celui qu'on attribue à Brosselard, parce qu'il est achevé en 1790 (Lanfry, 1995 : 2305). Il constitue en outre un amalgame de matériaux kabyles et chleuh indifférenciés. Cette version à sens unique françaisberbère s'est poursuivie jusqu'à 1900, année à laquelle paraît le premier dictionnaire berbère tamâhaq-français, celui de Cid Kaoui en l'occurrence qui l'a fait précéder d'une version français-tamâhaq plus consistante. Les motivations étaient essentiellement assimilatrices et prosélytiques : permettre aux destinataires de ces outils, c'est-à-dire essentiellement des colonisateurs et des colons, de comprendre la langue du colonisé pour mieux l'« assujettir » politiquement, culturellement et cultuellement. Le dictionnaire français-kabyle élaboré sous la présidence d'Amédée Jaubert et qu'on attribue à Brosselard, plus consistant, mieux élaboré et plus cohérent que celui de Venture de Paradis, affiche cet objectif sans ambages dans son avertissement : « La présente publication est, en effet, destinée à répondre surtout aux besoins des officiers et des soldats de notre armée (...) » (p. II). Il faut noter cependant que la plupart des dictionnaires et lexiques de l'époque coloniale furent élaborés par les pères blancs1 dont « l'objectif explicite et premier (...) est de gagner le peuple berbère à la foi chrétienne », écrivent Mahtout et Gaudin (2010 : 839), même si, ajoutent ces auteurs dans le même paragraphe, « derrière cet objectif les textes lexicographiques remplissent d'autres fonctions en contribuant à la grammatisation de la langue kabyle (berbère) et en participant à la construction du sentiment d'identité de ce groupe linguistique ». Ce qu'on ne peut effectivement contester pour beaucoup d'entre eux.

Ces premiers dictionnaires, de la deuxième moitié du XIXe siècle, étaient des dictionnaires de *thème*², au sens où c'est la langue source, c'est-à-dire le français, qui est maîtrisée par ses usagers qui voulaient comprendre ou produire dans la langue cible qui leur était étrangère. Mais en ayant vécu ici pendant un bon bout de temps, un demi-siècle, ils se sont suffisamment familiarisés avec la langue locale pour pouvoir produire des dictionnaires de version, c'est-à-dire berbère-français, mais toujours à l'usage de la même population, constituée de missionnaires, militaires, administrateurs et autres fonctionnaires et curieux (universitaires...). Cette période s'ouvre précisément avec un auteur qui s'est d'abord essayé à la lexicographie français-berbère (*tamâhaq*), Cid Kaoui en l'occurrence, et correspond à la première moitié du XXe siècle. On est donc passé d'une lexicographie de simple thème à celle de version et de thème, sans changement de public. Il ne s'agit donc pas ici d'une lexicographie « bidirectionnelle » ou « bifonctionnelle » qui s'adresserait à un public pour la version et à un autre pour le thème.

Une troisième et dernière période commence avec la publication du monumental ouvrage en quatre tomes de Charles de Foucauld, touareg-français (1950), suivie de celle de deux autres dictionnaires importants : celui de Jean Marie Dallet, kabyle-français (1982), et celui de Miloud Taïfi tamazight (Maroc central)-français (1991)³. Ce sont les principales publications dictionnairiques berbères toutes périodes confondues. Des dictionnaires berbère-français qui ne sont ni de version pour francophones ni de thème pour berbérophones. Ce sont des dictionnaires de type « sauvegarde du patrimoine culturel et langagier de l'humanité⁴ », où la langue cible sert essentiellement d'outil métalinguistique à la présentation de la langue source. Ce sont donc des dictionnaires sans public précis et dont l'objectif essentiel, avoué ou non, étant la préservation d'une langue engagée depuis quelques temps dans un processus de régression qui touche d'abord, mais pas seulement, son lexique investi de plus en plus et massivement par des éléments exogènes. De ce fait l'objectif de ces travaux n'étant pas de mettre un outil pédagogique d'aide à la communication entre les mains d'un public large et varié, mais de « sauvegarder » une langue « en péril » en en faisant profiter un public très restreint de spécialistes, missionnaires et autres curieux. D'où une description dépourvue ou presque de tout ce qui peut montrer que la langue est toujours en usage. Le dictionnaire kabyle-français de J.-M. Dallet (1982), à titre d'exemple, ne contient aucun néologisme et les marques d'usage, qui relèvent évidemment de la microstructure, sont tellement rares que des mots comme *iqibib* (clitoris: 638), ou *tiquḥbit* (prostitution: 656), ou encore izzan (excréments : 949) sont présentés « nus », alors qu'ils supposent clairement des marques de type très familier, vulgaire ou grossier (Berkaï, 2011 : 26). Des marques qui situent les mots dans leurs contextes d'usage et permettent leur meilleur emploi, sinon tout simplement leur emploi correct par l'usager. Le classement des entrées se fait par racines consonantiques et étymologiques, identifiées nécessairement après analyse des mots, donc difficiles d'accès pour un usager profane. Et leur caractère purement consonantique fait que parfois des dizaines de mots n'ayant aucune proximité sémantique se retrouvent sous la même racine. Ce qui pose tout entier le problème du concept de la racine et sa fonctionnalité en lexicographie berbère.

Il est vrai, par ailleurs, que cette langue a connu depuis ces vingt dernières années, soit après l'apparition de ces dictionnaires, des avancées importantes concernant son statut et sa «circulation» avec notamment :

son introduction dans l'enseignement en Algérie (1995) et au Maroc (2003) ;

sa reconnaissance comme langue nationale dans la constitution en Algérie (2002) et comme langue officielle au Maroc (2011) et la création de plusieurs institutions chargées de sa promotion ;

la création de nombreuses chaînes de radio et trois chaînes de télévision qui sont dédiées au monde berbère (langue, culture et société).

Ce qui exige donc une adaptation de son corpus à ses nouveaux statuts et fonctions.

Notre objectif ici est donc de montrer l'inadéquation de certains choix macrostructurels importants à un usage plus populaire et étendu du dictionnaire en s'intéressant aussi bien au choix des unités qu'à leur classement. Nous aborderons successivement les problèmes de la lemmatisation, des néologismes, des noms propres, des emprunts, du regroupement/dégroupement des unités et enfin, et surtout, du classement des entrées par racines.

La lemmatisation

L'abondance des formes fléchies et des variantes fait qu'il n'est pas possible, du moins pas pratique, de les faire figurer toutes en entrée. D'où le choix d'une forme, pour sa simplicité, sa motivation ou sa représentativité comme « adresse » ou « lemme ». Pour le verbe, la forme choisie varie en fonction du critère retenu pour son choix : en français c'est l'infinitif, en latin et en grec c'est la première personne de l'indicatif présent, en sanscrit et en hongrois c'est la troisième personne de l'indicatif présent, en arabe c'est la troisième personne de l'accompli, etc. En berbère c'est la deuxième personne de l'impératif (aoriste simple), à cause de sa simplicité : c'est en effet la forme la plus simple du verbe, dépourvue même de la marque de l'indice de personne qui est indissociable du verbe en berbère. Le seul inconvénient de cette lemmatisation est que la forme en question n'est pas la plus motivée et est parfois même hors d'usage. André Basset écrit à ce propos que :

« C'est à cause de cette absence de tout élément désinentiel que les berbérisants ont pris l'habitude d'énoncer le verbe par la 2ème pers. du sing. de l'impératif. Il va de soi que tous les impératifs ne sont pas également usuels et qu'il y a dans cette façon de faire une part de virtualité : on est en effet amené parfois à dégager artificiellement cette deuxième personne qu'il n'est pas toujours aisé d'obtenir au cours de l'enquête » (Basset, 1952 : 19).

La forme *nuḥ « être, exister », 2ème pers. du sing. de l'impératif, par exemple, n'est pas attestée pour ce verbe en kabyle. La 3ème pers. du sing. à l'accompli est, par contre, bien attestée⁵. En locutions, témoins privilégiés de la vivacité d'une langue, c'est presque toujours le prétérit qui est utilisé. Alain Rey, concernant le français, « regrette » :

« que cette forme dans les dictionnaires français, anglais, etc., soit l'infinitif. Il serait plus simple de la remplacer par la première personne de l'indicatif (...) L'adresse à la première personne du présent de l'indicatif amorce un paradigme mémorisé (amo... dans un dictionnaire latin), et donc une possibilité de phrase, de discours, l'infinitif donne au verbe un caractère quasi nominal et métalinguistique » (Rey, 2008 : 26).

L'auteur n'a cependant pas omis d'ajouter dans le même paragraphe que « ce serait abandonner un arbitraire pour le remplacer par un autre ». L'idéal serait effectivement de faire figurer toutes les formes, sinon quelle que soit la forme choisie on serait dans le conventionnel.

Pour le nom, c'est la forme non marquée qui est adoptée généralement comme entrée. En berbère c'est le masculin singulier, lorsque le féminin⁶ et le pluriel n'ont pas des formes irrégulières (azger/tafunast/tisita « bœuf/vache/vaches »). En l'occurrence la lemmatisation de toutes les formes est nécessaire, avec renvoi pour chacune aux autres formes de la famille. La forme du féminin, même régulière, devrait bénéficier d'une entrée à part. La différence morphosémantique est suffisante pour nécessiter ce dégroupement : axxam/taxxamt « maison/chambre », acebbub/tacebbubt « chevelure/cime d'un arbre (feuillu)» ; aqcic/taqcict « garçon/fille », etc. Pour l'adjectif par contre, déverbatif constituant une sous-catégorie nominale en berbère, il est préférable qu'il soit lemmatisé sous sa seule forme simple en l'absence de divergences sémantiques⁷ avec les autres formes :

Awray (pl.iwrayen; fém. tawrayt, pl.tiwrayin) adj. et n.: « jaune »

Les variantes morphologiques devraient bénéficier d'entrées à part avec renvoi pour chacune aux autres formes et la précision si possible du rapport qui les lient en termes d'usage (par qui et éventuellement dans quelle mesure est utilisée chacune). Si la variation est strictement sémantique le choix de regrouper ou de dégrouper doit

reposer sur des critères sémantiques bien définis et applicables à l'ensemble de la nomenclature. *A priori*, une différence sémantique lourde (la totalité ou la plupart des sèmes constitutifs des deux sémèmes sont spécifiques à l'un ou à l'autre) doit impliquer un dégroupement des entrées.

Concernant les pronoms, qui sont une classe fermée, il est souhaitable de les faire figurer dans un tableau en microstructure ou en annexe pour mieux saisir la structure d'ensemble tout en lemmatisant chacun en en donnant l'information nécessaire. L'intérêt d'un tableau (schéma, illustration, liste...) qui réunit les éléments d'un microsystème (le vocabulaire de la parenté, du corps humain...) est de permettre une vue d'ensemble qui facilite l'appréhension des relations morphosémantiques entre ses parties. Ce procédé onomasiologique qui consiste à partir d'une notion ou d'un concept pour aller aux dénominations qui lui correspondent est très souhaitable en lexicographie, mais sans que « les éléments [ne] soient sacrifiés au profit de l'ensemble » (Rey-Debove, 1971 : 76). Le tableau doit compléter et non se substituer à l'information microstructurelle nécessaire.

Le problème des néologismes

Mis à part le dictionnaire tamazight-français de Miloud Taïfi qui contient quelques néologismes⁸ signalés comme tels, les autres dictionnaires parus auparavant n'en contiennent aucun⁹. La raison est que leur approche est davantage ethnographique que linguistique et leur objet d'étude s'apparente plus à une sorte de « vestige linguistique » qu'à une langue en usage, avec des mots qui naissent et d'autres qui décèdent.

« Une langue qui ne connaît aucune forme de néologie serait déjà une langue morte, et l'on ne saurait contester que l'histoire de toutes nos langues n'est, en somme, que l'histoire de leur néologie », écrit à juste titre Bernard Quémada, cité par B. Baraké (2009 : 128). Il est vrai aussi que ce type de mots n'est pas facile à appréhender et il a de tout temps posé un sérieux problème aux lexicographes. Un néologisme est certes un mot nouveau, créé en utilisant un (ou plusieurs) des nombreux procédés connus dont l'emprunt, mais un mot qui connaît quand même un certain usage : « Il ne suffit pas qu'un mot soit relevé comme un emploi inédit pour que du même coup il mérite d'être qualifié néologisme. Un néologisme n'existe réellement que s'il entre dans un certain usage » (Guilbert, 1975 : 44). La difficulté pour le lexicographe est de savoir l'importance de cet usage pour décider de l'introduire ou non dans le dictionnaire en tant que tel. Pour la lexicographie qui travaille sur corpus écrits informatisés, et c'est le cas généralement en Occident où l'on manipule des corpus de plusieurs centaines de millions, voire de milliards de mots (Geyken, 2008 : 84), il suffit qu'un mot nouveau ait un certain nombre d'occurrences pour qu'on établisse son « acte de naissance »

dans le dictionnaire. Mais on ne peut tout de même pas présager de l'avenir, même le plus proche, d'une création, *a fortiori* littéraire¹⁰. D'où la méfiance des lexicographes à l'égard de ces unités préférant attendre pour mieux voir. On attend que les mots appartiennent à l'histoire et non à l'actualité pour les traiter. C'est cette approche historique de la lexicographie qui étudie la langue en tant qu'objet du passé et non d'actualité qui caractérise la lexicographie berbère jusqu'au Taïfi.

Il est vrai aussi que la qualité de la nomenclature dépend de la nature du corpus. Un corpus constitué exclusivement de contes, proverbes et autres formes littéraires ayant déjà une certaine profondeur historique au moment de l'établissement de la nomenclature, a peu de chance de contenir des néologismes qui sont par définition des nouveautés, donc en prise directe sur le discours, sur la langue telle qu'elle est pratiquée *hic et nunc*. Au contraire, le discours libre et spontané, c'est-à-dire non « surveillé », est plus favorable à ce genre de créations. Si l'on veut donc pour une langue essentiellement orale prendre en considération cet aspect important du lexique, témoin de la vitalité d'une langue, il suffit de travailler sur la langue telle qu'elle est pratiquée concrètement par la communauté (dans la rue, à la maison, dans les médias...). On peut même, par une approche prescriptive, leur donner leur « chance » de s'implanter lorsqu'ils sont bien élaborés et répondent à un besoin de communication évident.

Le problème des noms propres

Le traitement systématique des données d'un corpus pose forcément le problème des noms propres qui peuvent s'y trouver. Et le problème se pose d'autant plus que ces éléments figurent dans la microstructure du dictionnaire, notamment dans la rubrique « exemplification », mais aussi dans celle « d'équivalence » pour un bilingue ou de définition pour un monolingue. Le principe de clôture de l'énoncé lexicographique, qui assure l'autonomie de l'ouvrage, recommande leur réintroduction en macrostructure. Mais on ne peut tout de même pas retenir un nom propre, même s'il figure en microstructure, dans un dictionnaire de langue dans lequel il n'a pas sa place. En revanche, pour les noms propres ou leurs dérivés qui fonctionnent comme des noms communs, c'est-à-dire des noms qui ne réfèrent pas à un objet particulier et qui s'intègrent dans la combinatoire morphosyntaxique de la langue, leur traitement est souhaitable parce qu'il s'agit bel et bien d'unités lexicales de la langue. Un nom en kabyle comme akudak (Kodak, marque déposée), « boutique ou laboratoire de photographie », est un exemple de ce type. Mais en l'occurrence, s'agissant des noms de marques, le lexicographe doit prendre « la précaution de mentionner qu'il s'agit d'un nom ou d'une marque déposée »11, c'est en quelque sorte rendre à César ce qui est à César. Pour les autres,

et pour ceux qui fonctionnent comme des noms propres stricts, désignant un référent unique, leur traitement dépendrait de la dimension et des objectifs de l'ouvrage. Les noms de lieux, d'Etats, etc., attestés dans un corpus lexicographique, peuvent figurer comme entrées de dictionnaire et bénéficier du traitement microstructurel convenable, pour certains, comme ils peuvent être renvoyés pour d'autres en annexe et figurer dans des listes ou dans des tableaux synoptiques. Les anthroponymes et les toponymes importants d'une région objet du dictionnaire peuvent être listés en annexe avec un renvoi dans le corps du dictionnaire.

Le problème des emprunts

Trois stades d'évolution de l'emprunt sont généralement distingués : le xénisme, emprunt senti comme étranger et présenté comme tel par l'usage de périphrases explicatives et autres marques métalinguistiques et/ou typographiques qui accompagnent son usage ; le pérégrinisme, c'est-à-dire un xénisme suffisamment connu et ne nécessitant aucune présentation dans le discours ; et enfin l'emprunt intégré. Il faut admettre cependant que la notion de pérégrinisme, même ancienne (v. Guilbert, 1975), divise jusqu'à aujourd'hui la communauté des lexicologues entre ceux qui l'utilisent et ceux qui l'ignorent complètement. Ambroise Queffélec dans un article relativement récent (2000) intitulé « Emprunt ou xénisme : les apories d'une dichotomie introuvable ? » n'ignore pas seulement le terme de pérégrinisme, mais s'interroge même sur la pertinence de l'opposition entre xénisme et emprunt en citant Louis Deroy (1956) dont l'ouvrage sur l'emprunt linguistique, bien qu'ancien fait encore autorité dans le domaine. En fait, ceux qui l'utilisent se recrutent surtout parmi les spécialistes de l'aménagement linguistique, en particulier de néologie et terminologie, où ce terme, en néologie externe (par emprunt), correspond à celui de néologisme en « néologie interne » (Berkaï, 2009 : 100), c'est-à-dire un néologisme d'emprunt ou un emprunt « néologique » (non encore intégré). Le xénisme étant exclu et l'emprunt intégré ne posant pas problème, on peut discuter l'intégration à la nomenclature du pérégrinisme lorsqu'il répond à un besoin de communication évident et ne pose pas par ailleurs de problème d'adaptation morphophonologique. « Evident » est entendu ici au sens où ce type d'emprunt est le seul moyen d'expression d'un signifié en l'absence d'équivalent endogène capable de l'exprimer tout autant. C'est ce qu'on appelle en aménagement linguistique « emprunt de nécessité » par opposition à « l'emprunt de luxe » qui possède souvent un équivalent endogène. Des emprunts kabyles au français comme amikru¹² [amikro] (pl. imikruten/état d'annexion (E.A) umikru) « microphone » ; abidyu [avidju] (pl. ibidyuten/E.A ubidyu) « vidéo (cassette/disque) » ; ou encore adimu (pl. idimuten/ [E.A udimu] « démodulateur (numérique) », parfaitement adaptés à la langue d'accueil avec ajout du nominalisateur a- du nom masculin berbère, état d'annexion en u-, et pluriel régulier en *i-en*, ne posent aucun problème de traitement macrostructurel pour peu que la nature du dictionnaire s'y prête. D'autres emprunts, par contre, comme *aklimatizeur* [aklimatizœr] « climatiseur », ou *elbus* [əlbys] « bus », bien attestés dans le discours, mais avec des voyelles étrangères au système linguistique d'accueil, [œ] et [y] en l'occurrence, posent un sérieux problème au lexicographe. Les intégrer tels quels, serait faire une entorse aux systèmes phonologique et graphique du berbère ; les ignorer, quand ils sont envisageables en nomenclature, conduirait à remettre en cause la notion même de dictionnaire qui sert à attester l'usage. Une solution provisoire consisterait à les adapter graphiquement, en transcrivant par exemple *aklimatizur*, en en donnant la prononciation par la transcription phonétique.

Regroupement polysémique ou dégroupement homonymique ?

La solution polysémique qui consiste à regrouper des signifiés apparentés sous le même signifiant en évitant la multiplication inutile des entrées est préférable, mais à la condition que ces signifiés soient véritablement apparentés et que leur intersection sémique ne soit pas un ensemble vide. Si l'un des deux critères n'est pas satisfait, le rattachement de deux sens à deux homonymes et leur dégroupement s'impose, a fortiori si la forme à laquelle ils sont rattachés a des flexions spécifiques à chaque sens. En l'occurrence, il s'agit clairement de deux mots différents. Prenons, par exemple, l'entrée afud du Dallet (1982 : 191) sous laquelle deux sens complètement différents sont regroupés :

- « bout de branche mal coupé ; moignon de branche coupée ; aspérité qui reste sur un bâton, un manche » ;
 - « membre inférieur ; jambe ; vigueur ; santé ; force physique ou morale ».

A la divergence totale des deux sens s'ajoute un signifiant de pluriel spécifique à chacun d'eux : *ifuden* pour le premier et *ifadden* pour le second. Même chose des deux sens du verbe *bnu*, à savoir : « bâtir, construire en maçonnerie » et « escompter, compter sur, s'attendre à », regroupés sous la même entrée dans le même dictionnaire (1982 : 28), alors que le signifiant du nom d'action du premier sens, *lebni* « le fait de construire, construction », n'est pas celui du second, à savoir *bennu* « le fait de s'attendre à, d'escompter... » ; ou encore l'entrée *tabbuct* qui regroupe deux sens : « sein » et « verge d'un petit garçon » (p. 6), alors que le signifiant du deuxième sens est en fait le féminin diminutif de *abbuc*¹³ « membre viril » (p. 5). Il est donc plus intéressant qu'il soit traité sous cette dernière entrée ou mieux encore à part, d'autant qu'il possède un pluriel (*tibbac* « verges... ») différent de celui du premier signifié, à savoir *tibbucin* « seins » qu'il est censé avoir sous la première entrée. L'inconvénient

de ces regroupements est que les informations données en tête de l'article (flexion, étymologie...) censées s'appliquer aux différentes acceptions, ne s'appliquent en fait qu'à la première. D'où la nécessité, dans ce cas, de dégrouper les sens d'autant que le mot-entrée n'est pas le mot, mais une forme de mot, un lemme, représentant pour le dictionnaire d'autres formes du même mot qui ne peuvent pas toutes figurer en entrée. Sinon, dans le cas d'une divergence strictement sémantique, on peut convenir volontiers avec Alain Rey qu' « aucun écart sémantique n'est en lui-même assez grand pour rendre nécessaire un traitement en plusieurs unités, puisque l'unité lexicale des dictionnaires est morphologique, non sémantique, alors que l'unité sémique ne correspond qu'au résultat d'une analyse » (2008 : 26).

Le problème du classement des entrées par racines

Les principaux dictionnaires berbères cités ci-dessus ont adopté un classement des entrées par racine en avançant comme principal argument qu'elle « permet de réunir dans le dictionnaire ce qui est réuni dans la langue » (Taïfi, 1991 : IV), parce que la racine est l'élément commun que partage une famille de mots.

L'ordre alphabétique, d'après eux, détruirait l'unité du lexique dans le dictionnaire même s'il a l'avantage de faciliter sa consultation. En fait, dans tous ces travaux est complètement absente la « dictionnairique » qui s'occupe de la fabrication et de la commercialisation du produit lexicographique s'intéressant plutôt au lecteur qu'au chercheur. B. Quémada, l'inventeur du concept, l'oppose à la lexicographie qui se situe « en amont du dictionnaire mis en forme pour être vendu » (Pruvost, 2005 : 10). Elle s'intéresse à la recherche « sans préoccupation d'une mise en valeur pour un public non initié, sans avoir le souci d'adapter le contenu à des lecteurs acheteurs d'un produit » (*ibid*.). Pruvost, qui vulgarise bien cette opposition entre « dictionnairique » et « lexicographie », ajoute plus loin dans la même page que cette dernière n'aboutit pas nécessairement à un dictionnaire vendu, contrairement à la définition courante qui l'assimilait à l'élaboration d'un dictionnaire. Le travail dictionnairique d'adaptation du contenu de ces ouvrages à un public non initié et non spécialisé n'a donc pas été fait.

Les auteurs eux-mêmes reconnaissent la difficulté d'une telle classification. Pour les éditeurs du Dallet, auteurs de son introduction, « la racine représente une abstraction ; le locuteur n'a pas toujours conscience d'une famille sémantique de mots groupés autour de la même racine : on ne parle pas par racines » (1982 : XXII).

M. Taifi, quant à lui, propose explicitement dans l'introduction à son dictionnaire le sacrifice du lecteur au profit de ce qu'il appelle « les exigences de la langue » : « La facilité de consultation est sûrement un argument important en faveur de l'ordre

alphabétique. Mais elle met en contradiction les besoins du lexicographe et ceux du lecteur » (1991 : V). Et d'ajouter plus bas dans la même page que son dictionnaire « vise beaucoup plus des lecteurs avertis (linguiste, ethnologue, sociologue, historien etc.) qu'un large public ». Ce qui est bien le cas et nous l'avons déjà souligné pour les autres dictionnaires (v. Introduction).

Le problème majeur et « paradoxal » que pose ce classement est que l'identification de cette racine, définie comme un groupe de consonnes communes à une famille lexicale, suppose d'abord celle de toutes les formes attestées au plan morphologique et surtout sémantique. Ce qui est un exercice de spécialiste dont le résultat est connu a posteriori, alors que l'on demande à l'usager d'y accéder a priori ! Et l'on peut imaginer la difficulté de l'exercice dans le cas de racines ayant connu des évolutions morphologiques ou/et sémantiques. Et l'exercice est davantage compliqué lorsque l'approche adoptée pour son extraction, et c'est souvent le cas, est de type étymologique et diachronique.

La solution, à notre avis, et tant que la lexicographie a pour objet final l'élaboration d'un dictionnaire, est de tenir compte à la fois des « exigences de la langue elle-même » et de celles de l'usager auquel est destiné l'ouvrage en question. Pour ce faire, certains choix doivent être revus.

La morphologie synchronique doit primer l'étymologie dans l'identification des racines pour faciliter la consultation du dictionnaire et permettre son usage à un public qui n'est pas constitué nécessairement de linguistes et autres spécialistes. J. Rey-Debove écrit à propos de l'étymologie que :

« Lorsqu'elle ne s'accorde pas avec la morphologie, est plus nuisible qu'utile, puisqu'elle obscurcit le sens actuel des mots (...). Au contraire, la morphologie est interne à la langue, comme la syntaxe, et il n'est pas nécessaire de connaître l'histoire d'une langue et ses origines pour parler cette langue correctement » (Rey-Debove, 1998 : 253).

On ne peut pas exiger d'un usager berbérophone ou francophone de connaître l'étymologie d'un emprunt à l'arabe pour pouvoir identifier sa racine et rechercher son sens dans un dictionnaire berbère-français. L'usager du Dallet n'est pas censé savoir que la forme verbale cekti [$\int \varphi \varphi i$] « se plaindre ; porter plainte » est une interversion de la forme cetki et rechercher son sens sous la racine étymologique arabe CKY (Dallet, 1982 : 87). On peut donner l'étymologie d'un terme à titre d'information utile pour l'analyse linguistique, y compris dans un dictionnaire où elle n'est pas prévue dans le programme microstructurel, mais on ne doit pas subordonner la recherche d'un mot à la connaissance de son étymologie. Pour l'exemple cité ci-dessus, les deux formes devraient figurer comme entrées en renvoyant dans la première à la deuxième, laquelle

devrait être traitée sous la racine CTK et non sous celle étymologique de CKY.

La primauté souhaitable pour un dictionnaire de langue de la morphologie et de la synchronie, c'est-à-dire de l'usage réel de la langue, impose concernant le berbère le maintien de la tension et du redoublement syllabique ou consonantique et même des voyelles, comme le propose D. Cohen, lorsque ces éléments sont communs à la totalité des membres d'une famille dérivationnelle. Cela diminuerait considérablement le nombre de racines homonymes, en particulier mono- et bilitères qui se retrouvent parfois sur plusieurs pages en rendant ainsi difficile la consultation du dictionnaire. Les éditeurs du Dallet eux-mêmes ont souligné ce problème, affirmant avoir dégagé vingt fois la racine BR en se posant la question : « Comment classer ces vingt racines, différentes en réalité bien qu'identiques d'aspect ? » (Dallet : XXIII). Les items, eux, sont bien « différents d'aspect » (bber, bberber, bur, aberbur...), ce sont plutôt les racines qui doivent re-présenter ces différences. Aux quatre exemples cités ci-dessus, pris de la première des cinq pages 36-40 couvrant la même racine, on peut faire correspondre, en ne tenant compte que des consonnes, quatre racines différentes : Br, Brbr, br, brbr, en notant seule par une majuscule la consonne tendue, comme on le fait en phonétique/phonologie berbère à la suite de L. Galand. D. Cohen (1993 : 168) affirme à ce propos que « si on tient compte de la constance de la consonne tendue (C) dans l'ensemble dérivatif et celle des consonnes doublées, de celle du timbre ou du lieu vocalique, on s'aperçoit que toutes les racines homonymes distinguées par le sens ont des constituants phoniques constants distincts ». Md A. Haddadou ne partage pas l'avis de Cohen concernant l'intégration de la voyelle comme élément de la racine en mettant en avant le problème de la variation qui « se retrouve jusque dans le même dialecte, ainsi en kabyle:

-parlers de la Grande Kabylie : agudu « tas de fumier », amudur « vivant », tawekka « ver »...

-parlers de la Petite Kabylie : *agudi, amiddur, tawekkiwt...* et Haddadou qui donne ces exemples conclut qu' « il est préférable, dans ces conditions, de revenir à la racine consonantique qui, même si elle ne reflète pas tout à fait la structure du mot berbère, a au moins le mérite de faire l'unanimité des dialectes quand il s'agit de dégager les éléments radicaux » (Haddadou, 2003 : 115). Argument qu'on peut récuser si l'on opère à l'intérieur d'un parler homogène présentant très peu de variation, mais cela relève de la stricte théorie qui n'a aucune prise sur la réalité. Un parler est toujours considéré dans un ensemble dont il relève. Autrement, au strict plan théorique et en considérant un parler isolé, on pourrait tout à fait envisager des voyelles comme éléments radicaux lorsque celles-ci se retrouvent dans la totalité des items relevant d'une famille lexicale. On pourrait ainsi distinguer, en reprenant la racine *BR* ci-dessus, entre ces items de la page 39 : *abarar* « énorme, très grand », *aburur* « crottin, crotte », *abruri* « grêle »,

yebrir « avril », bururu « chouette, hibou », en leur assignant les racines suivantes toutes différentes les unes des autres : brar (la troisième voyelle seule est constante : pl. iburar/ibararen), burur, bruri, ybrir, bururu. La constance vocalique est cependant plus une réalité des mots isolés (substantifs, adverbes, conjonctions...) que de ceux relevant d'une famille dérivationnelle, a fortiori large, même si l'on peut la retrouver dans des verbes à faible dérivabilité, comme fa (bâiller), fafa (penser continuellement à, rêver de)... Au problème sérieux de variation soulevé par Haddadou, on peut ajouter celui du nombre d'unités concernées par cette constance vocalique. Miloud Taïfi, dans une étude consacrée à ce problème, relève la pertinence de la prise en compte de la constance vocalique qui permet de distinguer certaines racines homonymes, mais conclut néanmoins qu'il n'est pas intéressant d'en tenir compte parce qu'elle concerne « très peu de racines et n'est, donc, pas efficace et rentable dans un travail lexicographique » (Taïfi, 1996 : 198). Argument tout à fait recevable au niveau pratique, mais qui pose un problème méthodologique en nous invitant à dissocier théorie et pratique, où en théorie la racine est définie par ses éléments constants. Il reconnaît lui-même plus loin dans le même article que ses propositions « ne sont pas toutes justifiées par une quelconque théorie de la racine » (1996 : 201). Elles sont en l'occurrence justifiées par une « théorie de la pratique ».

Dans le même ordre d'idées, il est souhaitable que l'article défini arabe el et ceux du français le/la, qui ne sont pas attestés en berbère, soient considérés comme faisant partie de la racine lorsqu'ils se retrouvent dans des emprunts, en particulier des nominaux isolés, a fortiori lorsque le radical arabe ou français n'est pas connu dans la langue emprunteuse. Qu'est-ce qui motive par exemple dans le Dallet le classement du mot lgerra (pluie : 270) sous la racine GR? Rien manifestement, sinon une possible application d'une règle selon laquelle le l initial des substantifs ne devrait pas être considéré comme élément radical. Seulement, au Dallet elle n'en est pas une puisqu'elle comporte beaucoup d'exceptions : lussi (du français : (l')huissier) est classé sous la racine LS, lakul ((l')école) sous la racine LKL, llsas (de l'arabe : el'asa:s : fondation) sous LS, etc. En fait il n'est même pas conseillé de l'appliquer puisque beaucoup de mots de souche berbère commencent par cette lettre : lekwmer (nécessité, situation pénible : 407); llza (contentement, satisfaction : 477), llaz (faim : 472), etc. Pour éviter cette incohérence nous proposons donc le maintien systématique de cette consonne comme élément radical pour les nominaux isolés. Sa suppression dans les racines verbo-nominales où la forme sans l est attestée est tout à fait justifiée.

Par ailleurs, des études¹⁴ ayant porté sur la dérivation lexicale en berbère, en kabyle et en *tamazight* (Maroc central) en particulier, constatent que le taux de productivité dérivationnelle moyen des racines est nettement inférieur à deux dérivés et que la majorité des unités étudiées est constituée de lexèmes isolés. Chaker, un des auteurs

de ces études, écrit en conclusion d'un article synthétique y afférent que :

« Le lexique de ces dialectes est, donc, en synchronie majoritairement non motivé. C'est-à-dire que la langue est désormais plus «lexicologique» que «grammaticale» : le modèle chamito-sémitique de formation du lexique par combinaison de racines et de schèmes réguliers a perdu l'essentiel de sa validité en berbère nord (...) [et] la notion de racine est de moins en moins une réalité synchronique et de plus en plus une donnée diachronique » (Chaker, 1989 : 3)

et propose tout bonnement concernant l'organisation de la nomenclature du dictionnaire berbère un « classement alphabétique pur, accompagné d'un index systématique des racines » (Chaker, 1989 : 4). Ce classement alphabétique pur présente incontestablement l'avantage de faciliter la consultation, mais l'inconvénient de regrouper pratiquement tous les noms sous les lettres a (pour les masculins), ta (pour les féminins) et l (pour les emprunts) et de dégrouper les familles lexicales regroupées dans la langue autour d'une forme et d'un sens. Ce type de classement « ne peut, donc, devoir son succès qu'à son efficacité pratique, puisque son absurdité conceptuelle et linguistique est universellement reconnue » (Rey, 2008 : 22).

Nous proposons ici, pour régler ces problèmes, d'ordonner le lexique autour de racines en tenant compte dans ces dernières de la constance de la tension et du redoublement consonantique. Quant à la constance vocalique il serait théoriquement intéressant d'en tenir compte en s'assurant de sa validité au moins à l'échelon dialectal. Mais cela suppose d'abord une bonne couverture lexicographique du dialecte concerné. La prise en compte des voyelles dans les racines pour les distinguer est déjà expérimenté positivement pour certaines langues africaines qui présentent le même problème d'instabilité du timbre vocalique que le berbère, « la voyelle n'intervenant que dans le cas où plusieurs mots ont exactement le même squelette consonantique » (Tourneux, 2000 : 76). Nous aurons ainsi ce qu'on appelle une « macrostructure double » : une macrostructure constituée d'une famille de mots regroupés morphosémantiquement autour d'une racine, identifiée synchroniquement (v. ci-dessus), une autre macrostructure constituée de l'ensemble des unités traitées dégroupées morphosémantiquement par les racines.

Conclusion

Le programme macrostructurel d'un dictionnaire dépend toujours et en bonne partie du public auquel il s'adresse. Le choix de la nomenclature et son organisation doivent se faire donc en tenant compte des compétences de ce public. La *dictionnairique* qui se situe en aval du projet lexicographique, vise précisément à le satisfaire en favorisant

la simplicité et la maniabilité de l'ouvrage - et même sa rentabilité pour satisfaire aussi l'éditeur. En s'adressant à un public restreint de spécialistes et connaisseurs de certains domaines, pour reprendre Taïfi, le plus ouvert d'entre eux, les grands dictionnaires berbères actuels ont opéré des choix macrostructurels qui ne sont pas adaptés à un public plus large, constitué même d'usagers profanes. Le classement des entrées par racines consonantiques et étymologiques, et le savoir linguistique qu'il suppose pour l'usager, le montre bien. D'où la nécessité d'une macrostructure mieux adaptée, tenant compte des besoins de communication d'un public plus large et d'une langue ayant acquis depuis quelques années de nouvelles fonctions en investissant, même timidement, les systèmes audiovisuel et d'enseignement.

Bibliographie

Al-Assaghrochni, I. - 2007. Remarques sur le dictionnaire arabe. In: Brissoul, A. et Benamar, K. (dir.). *Le dictionnaire arabe contemporain et ses problématiques*. Rabat: Edition de l'Institut d'Etudes et de Recherches pour l'Arabisation, Université Mohamed V, pp. 11-16 (en arabe).

Baraké, B., 2009. - « Le néologisme dans les dictionnaires bilingues : la consécration lexicographique ». In : Ben Mrad, B. (éd.). *Elaborer des dictionnaires en contexte multilingue*. Actes des 2èmes Journées d'Animation Scientifique et Régionale (JASR), organisées par le réseau des chercheurs LTT de l'AUF, revue de la lexicologie n° 25, publiée par l'Association de la lexicologie Arabe de Tunisie, pp. 127-137.

Berkaï, A. - 2009. « Quel aménagement de l'emprunt en amazigh ? ». In : *Asinag*, n° 3, Revue de l'Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM), Rabat, pp. 97-108.

Berkaï, A. - 2010. Lexicographie amazighe: inventaire et propositions ». In: Dourari, A. (dir.). *La dictionnairique des langues de moindre diffusion: le cas de tamazight*, Edition du Centre National Pédagogique et Linguistique pour l'Enseignement de Tamazight (CNPLET), pp. 118-131.

Berkaï, A. - 2011. « Quel programme microstructurel en lexicographie berbère? ». In : Nait-Zerrad, K. (éd.). La standardisation du berbère à la lumière des évolutions récentes en Europe et dans le Nord de l'Afrique. Actes du colloque organisé à l'INALCO (Paris) 6-7 octobre 2008, Revue des Etudes Berbère, Vol. 5, pp. 25-45.

Basset, A. - 1952. La langue berbère. Col. Handbook of african languages, Oxford University Press For International African Institute.

Bouilles, J.-M. - 1998. Manuel de linguistique descriptive. Le point de vue fonctionnaliste. Paris : Nathan.

Chaker, S. - 1989. Lexicographie et comparaison : le « dictionnaire informatisé de la langue berbère ». In : *Journée d'étude de linguistique berbère*. Paris, Publications de l'INALCO, pp. 39-48.

Chaker, S. - 2013. « L'officialisation de Tamazight (Maroc/Algérie) : quelques réflexions et interrogations sur une dynamique aux incidences potentielles considérables ». In : *Asinag*, nº 8, Revue de l'Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM), Rabat, pp. 39-50.

Cohen, D. - 1993. Les racines. In : A la croisée des études libyco-berbères. Mélanges offerts à Paulette Galand-Pernet et Lionel Galand. Geuthner, pp. 161-175.

Dallet, J.-M. - 1982. Dictionnaire kabyle-français. Parler des Ait-Manguellat (Algérie). Paris : SELAF.

De Foucauld, Ch. - 1951. Dictionnaire touareg-français. T. I, II, III, IV. Paris : Imprimerie nationale de France.

Deroy, L. - 1956. L'emprunt linguistique. Paris : Société d'Editions « les belles lettres ».

Dubois, J. et C. - 1971. Introduction à la lexicographie : le dictionnaire. Paris : Larousse.

Gueyken, A. - 2008. « Quelques problèmes observés dans l'élaboration de dictionnaires à partir de corpus ». In : Langages, n° 171, Construction de faits en linguistique : la place des corpus. Larousse, pp. 77-94.

Guilbert, L. - 1975. La créativité lexicale. Paris : Larousse.

Haddadou, Md A. - 2003. Le vocabulaire berbère commun suivi d'un glossaire des racines berbères communes. Thèse de Doctorat d'Etat de linguistique, s./dir. de R. Kahlouche, Université de Tizi-Ouzou.

Hamzaoui, M. R. - 1991. A propos du dictionnaire de la langue arabe : problématique et approches. Beït Al-Hikma-Carthage (en arabe).

Kotob, H. - 2009. « Ces néologismes qui dérangent ». In : Ben Mrad, B. (éd.). *Elaborer des dictionnaires en contexte multilingue*. Actes des 2èmes Journées d'Animation Scientifique et Régionale (JASR), organisées par le réseau des chercheurs LTT de l'AUF, revue de la lexicologie n° 25, publiée par l'Association de la lexicologie Arabe de Tunisie, pp. 73-83.

Lanfry, J. - 1995. « Les dictionnaires kabyles (classés selon la date de leur parution) ». In : *Encyclopédie berbère* XV Daphnitae-Djado, EDISUD, pp. 2305-2308.

Mahtout, M. - Gaudin, F. 2010. Approche historique et sociolinguistique de la lexicographie bilingue missionnaire et les langues minoritaires en Algérie coloniale (1830-1930): le cas du berbère. In : A. Dykstra et J. Schoonheim (éds), Actes du XIV^e Congrès International d'EURALEX, pp. 832-841.

Pruvost, J. - 2005. « Quelques concepts lexicographiques opératoires à promouvoir au seuil du XXI^e siècle ». In : *Dictionnaires et innovation. éla*, revue de dialectologie langues-cultures n° 137, pp. 7-37.

Queffelec, A. - 2000. Emprunt ou xénisme : les apories d'une dichotomie introuvable ?. In : Latin, D. et Poirier, C. (éds). Contacts de langues et identités culturelles. Perspectives lexicographiques. Laval : Presses de l'Université Laval-Agence Universitaire de la Francophonie, pp. 283-300.

Rey, A. - 2008. De l'artisanat des dictionnaires à une science du mot. Images et modèles. Paris : Armand Colin.

Rey-Debove, J. - 1971. Etude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains. Paris : The Hague, Mouton.

Rey-Debove, J. - 1998. La linguistique du signe : une approche sémiotique du langage. Paris : Armand Colin.

Taifi, M. - 1991. Dictionnaire tamazight-français (parlers du Maroc central). Paris : L'Harmattan-Awal.

Taifi, M. - 1996. Lexicographie berbère. Construction des formes de mot et classification des entrées lexicales. In : Clas, A., Thoiron, Ph. et Béjoint, H. (dir.). Lexicomatique et dictionnaires. Actes du colloque de Lyon 1995, actualité scientifique, AUPELF. UREF, pp. 189-205.

Tourneux, H. - 2000. « L'ordre alphabétique dans les dictionnaires des langues africaines ». In : *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, nouvelle série T. VII : *Lexique*, *lexicologie*, *lexicographie*. Louvain (Belgique) : Peeters, pp. 73-78.

Zahad, S. - 2007. Etude analytique du dictionnaire arabe contemporain : Le dictionnaire de la langue arabe contemporaine comme modèle. In : Brissoul, A. et Benamar, K. (dir.). Le dictionnaire arabe contemporain et ses problématiques. Rabat : Edition de l'Institut d'Etudes et de Recherches pour l'Arabisation, Université Mohamed V, pp. 17-27 (en arabe).

Notes

1 L'habit des missionnaires en Afrique du Nord, depuis l'arrivée du cardinal Lavigerie en 1867 en Algérie, est celui des indigènes, c'est-à-dire une robe et un burnous blancs et une chéchia rouge. D'où leur nom. Ce cardinal, qui créa en 1868 la « Société des Missionnaires d'Afrique (pères blancs) », imposa « rapidement aux nouveaux missionnaires une triple exigence : 1. parler la langue des indigènes ; 2. Manger leur nourriture ; 3. porter leur habit » (Mahtout et Gaudin, 2010 : 833).

- 2 Serhoual écrit, sans doute par inattention, que cette dernière était celle de « dictionnaires de version » (2002 : I), alors que la notion de « version » en lexicographie bilingue renvoie à des ouvrages dont la langue cible est la langue maternelle ou la mieux maîtrisée par les usagers. On utilise aussi passif vs actif ou encore encodage vs décodage.
- 3 Voir Berkaï (2010) pour un inventaire exhaustif des dictionnaires berbères de 1844 à 2009.
- 4 Ce sont des dictionnaires à forte composante encyclopédique qui « continuent en l'élargissant la tradition *Wôrter und Sachen (les mots et les choses)* particulièrement vivante avant la Deuxième Guerre Mondiale parmi les dialectologues » (Bouilles, 1998 : 373). On peut citer à ce titre *mots et choses berbères* d'E. Laoust, publié en 1920, qui s'inscrit dans cette tradition.
- 5 C'est cette forme que nous avons préféré lemmatiser pour ce verbe dans un dictionnaire bilingue *kabyle (parler d'Aokas)-français* élaboré dans le cadre de notre thèse de doctorat. Et c'est précisément la forme lemmatique adoptée pour le verbe en lexicographie arabe (*fapala*).
- 6 La forme régulière du féminin singulier est construite en berbère sur celle du masculin avec ajout de l'ambifixe t-t.
- 7 Il est nécessaire de dégrouper lorsqu'il y a des divergences sémantiques, en particulier entre les formes du masculin et du féminin : amellal (pl. imellalen ; fém. tamellalt, pl. timellalin) adj. et n. : « blanc » ; tamellalt (pl. timellalin) n. : « œuf ; testicule ».
- 8 Il en contient précisément quatre, dont un seul emprunt qu'on peut ranger dans la catégorie d'emprunts intégrés : \check{sax} , (néol.) « être âgé ; vieillir » (p. 690). C'est donc très peu pour une langue minorée en situation de diglossie défavorable, mais vivante, donc forcément emprunteuse de beaucoup de mots nouveaux pour ses nouveaux et nombreux besoins de communication aux autres langues, l'arabe et le français en l'occurrence.
- 9 Même la lexicographie arabe moderne, avec sa longue et riche expérience, n'arrive pas encore à se départir complètement de son vieux réflexe conservateur dans ce domaine. Hayssam Kotob écrit dans un article récent consacré à ce sujet et au titre très révélateur que « Le dictionnaire bilingue le plus diffusé dans le monde arabe, *al-Manhal*, ne répertorie toujours pas dans sa nomenclature des mots tels que : Internet, chating, e-mail, four micro-ondes, téléphone mobile, etc. » (Kotob, 2009 : 82). Beaucoup d'autres travaux de lexicographie arabe ont bien souligné ce problème, comme Mohamed Rachad Hamzaoui (1991 : 68-72), Idris Al-Saghrochni (2007 : 11), Samia Zahad (2007 : 18), etc.
- 10 Les néologismes scientifiques que certains terminologues appelles *néonymes* s'implantent plus facilement parce qu'ils répondent à un besoin de communication plus évident et urgent.
- 11 J. Rey-Debove qui affirme cela raconte que « La présence de *frigidaire* à la nomenclature du *Grand Robert* a provoqué un échange de lettres avec *General Motors*, qui n'a renoncé à une action juridique qu'à la condition expresse d'une mise au point à l'article *réfrigérateur* » (1971 : 109).
- 12 Cet emprunt possède un équivalent endogène, utilisé surtout à la radio, à savoir *asawad* (< siwed « transmettre ; faire parvenir »), mais moins connu que le premier qui est utilisé aussi parfois au sens de *micro-ordinateur*.
- 13 Il est préférable aussi de traiter le signifié de *abbuc* (pl. *ibbucen*) « gros sein », augmentatif de *tabbuct* « sein », sous l'entrée *tabbuct* « sein » que de le regrouper avec celui de *abbuc* (pl. *ibbac*) « membre viril ».
- 14 Menées par Chaker (1973), Haddadou (1985) et Taifi (1988) (v. Chaker : 3).